

ANNEXE 1

Principes de détermination des appréciations finales des rendez-vous de carrière Campagne 2019 - 2020 : professeurs certifiés (enseignement public)

1^{er} rendez-vous de carrière

➤ Appréciation « excellent » :

Obtiennent une appréciation « excellent » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation « excellent » ou « très satisfaisant » sur 11 items avec au moins 6 « excellent » sans « satisfaisant » ni « à consolider ».

➤ Appréciation « très satisfaisant » :

Obtiennent une appréciation « très satisfaisant » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation « excellent » ou « très satisfaisant » sur au moins 8 items sans « à consolider ».

➤ Appréciation « satisfaisant » :

Tous les autres personnels sauf les cas suivants.

➤ Appréciation « à consolider » :

Obtiennent une appréciation « à consolider » les professeurs ayant une majorité d'appréciations « à consolider » ainsi que les agents ayant 4 ou 5 « à consolider » dont au moins deux sur les items faisant l'objet d'un examen particulier, à savoir :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (item 1),
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (item 3),
- Installer et maintenir un climat propice aux apprentissages (item 10).

2^{ème} rendez-vous de carrière

➤ Appréciation « excellent » :

Obtiennent une appréciation « excellent » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation « excellent » ou « très satisfaisant » sur 11 items avec au moins 9 « excellent ».

➤ Appréciation « très satisfaisant » :

Obtiennent une appréciation « très satisfaisant » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation « excellent » ou « très satisfaisant » sur 11 items.

➤ Appréciation « satisfaisant » :

Tous les autres personnels sauf les cas suivants.

➤ Appréciation « à consolider » :

Obtiennent une appréciation « à consolider » les professeurs ayant une majorité d'appréciations « à consolider » ainsi que les agents ayant 4 ou 5 « à consolider » dont au moins deux sur les items faisant l'objet d'un examen particulier, à savoir :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (item 1),
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (item 3),
- Installer et construire un climat propice aux apprentissages (item 10).

3^{ème} rendez-vous de carrière

➤ Appréciation « excellent » :

Obtiennent une appréciation « excellent » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation « excellent » sur 11 items.

➤ Appréciation « très satisfaisant » :

Obtiennent une appréciation « très satisfaisant » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation « excellent » ou « très satisfaisant » sur 11 items.

➤ Appréciation « satisfaisant » :

Tous les autres personnels sauf les cas suivants.

➤ Appréciation « à consolider » :

Obtiennent une appréciation « à consolider » les professeurs ayant une majorité d'appréciations « à consolider » ainsi que les agents ayant 4 ou 5 « à consolider » dont au moins deux sur les items faisant l'objet d'un examen particulier, à savoir :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (item 1),
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (item 3),
- Installer et construire un climat propice aux apprentissages (item 10).

Personnels en situation particulière (évalués sur 4 à 7 critères) : l'évaluation finale est déterminée en tenant compte de la proportion des niveaux d'appréciations obtenus.